

Faire un Don à



Echecs Club de Villeurbanne

14 place Grandclément

69100 VILLEURBANNE

☎ 06.35.96.27.90

www.echecsclubvilleurbanne.fr

Formulaire de Don

Vous souhaitez faire un don à notre association. Merci de compléter ce document. Pour effectuer votre don, il vous suffit de remplir et remettre ce formulaire et votre chèque à la personne accréditée s'étant présentée à vous. Vous avez aussi le choix de nous adresser par courrier ce document accompagné de votre chèque à l'ordre de : Association ECHECS CLUB VILLEURBANNE

1. VOS COORDONNÉES :

Mme, Melle, M rayer les mentions inutiles

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

champ facultatif * *Téléphone : *Email :

ci-dessous : A ne remplir que si vous êtes une Entreprise ou une Association

Entreprise ou Raison Sociale :

N° Siren : Nom du responsable :

2. VOUS SOUHAITEZ :

*Conformément aux Statuts de l'association

Faire un Don occasionnel exemple :
un don de 60€ = dépense réelle 20 €
un don de 100€ = dépense réelle 33 €
un don de 270€ = dépense réelle 90 €

Devenir Membre Bienfaiteur 500 €
 Devenir Membre d'Honneur 1000 €

3. MODALITÉ DE VERSEMENT DU DON :

Chèque bancaire A l'ordre de : Association Echecs Club de Villeurbanne
 Espèces
 Autre (préciser)

4. MONTANT ET DATE DE PAIEMENT :

N° d'ordre 1_ -

Montant versé : _____ € le ____ / ____ / 20__

Signature :

Avantage fiscal : Notre association est reconnue d'intérêt général, à ce titre votre cotisation / don est déductible des impôts (selon l'article 38 de la loi n°2007-1199 du 10 août 2007).

Le mécénat permet aux Entreprises de bénéficier de déductions fiscales. Entreprendre une action de mécénat permet une réduction d'impôt sur les sociétés égale à 60% de la somme versée dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaire total hors taxe. Un Particulier bénéficie pour sa part d'une réduction d'impôt égale à 66% de la somme versée, réduction plafonnée à 20% du revenu imposable.

Pour votre don vous recevrez un reçu fiscal à joindre à votre prochaine déclaration d'impôts.